

## DÉGAGEMENTS PAR RAPPORT AUX MURS

Toutes les unités doivent être installées conformément aux dégagements minimums arrière et latéral et à la hauteur libre au-dessus de la cuisinière, qui sont indiqués sur la plaque de série située à l'arrière de l'unité.

TOUTE OUVERTURE DANS LE MUR DERRIÈRE L'APPAREIL ET DANS LE PLANCHER EN DESSOUS DE L'APPAREIL DOIT ÊTRE SCELLÉE.

Remarque : En raison de dangers potentiels, il est recommandé de ne PAS installer des armoires au-dessus de la surface de cuisson.

DANS LE CAS OÙ DES ARMOIRES SONT INSTALLÉES AU-DESSUS DE LA SURFACE DE CUISSON, ELLES DOIVENT AVOIR UNE PROFONDEUR MAXIMALE DE 13 PO.

